
NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
I	FR8201782	199512	200509

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000

CODE DE SITES NATURA 2000

FR8212006

1.6. RESPONSABLE(S):

DIREN Rhône-Alpes / SPN-IEGB-MNHN

1.7. APPELLATION DU SITE:

PERRON DES ENCOMBRES

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

200204

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 6 25 59

W/E (Greenwich)

LATITUDE

45 16 56

2.2. SUPERFICIE (HA):

2034,00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

540

MAX

2747

MOYENNE

1693

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

FR717

NOM DE LA RÉGION

Savoie

% COUVERT

100

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine



Atlantique



Boreale



Continentale



Macaronesienne



Mediterranéenne



3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
8120	24	A	C	A	B
8210	16	A	C	A	B
6210	8	A	C	B	B
6170	7	A	C	B	B
9410	2	A	C	B	B
9150	2	A	C	B	B
8130	2	A	C	A	B
6520	2	A	C	B	B
9130	1	A	C	B	B
9180	1	A	C	B	B
9430	1	A	C	B	B
7230	1	A	C	B	B
4080	1	A	C	B	B
4060	1	A	C	B	B
6430	1	A	C	B	B
6110	1	A	C	A	B

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1065	Euphydryas aurinia	P			C	B	C	B

3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
					Population	Conservation	Isolement	Globale
1604	Eryngium alpinum	P			B	B	C	B
1902	Cypripedium calceolus	P			C	C	C	B

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	15
Pelouses sèches, Steppes	9
Pelouses alpine et sub-alpine	16
Forêts de résineux	17
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	41
Prairies améliorées	2
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

Ce site occupe le flanc sud du massif des Encombres qui se dresse au-dessus de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), séparant la basse et la moyenne vallée de la Maurienne.

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

L'intérêt et l'originalité de ce site tiennent à sa position géographique "de transition" et à sa grande amplitude altitudinale. Ceci se traduit par la coexistence sur un territoire restreint d'espèces alpines (Lagopède...) et d'espèces à affinités méditerranéennes (Hibou petit-duc, Erable de Montpellier...).

Par ailleurs, ce site abrite quelques-unes des dernières stations naturelles de "tulipes de Savoie" et un éventail de types de pelouses naturelles ou semi-naturelles se répartissant de l'étage collinéen à l'étage alpin.

4.3. VULNERABILITE

Les pelouses sèches sont vulnérables compte tenu de la localisation en fond de vallée où la pression anthropique est forte. Pour le reste du site, le statut de forêt domaniale et de réserve de chasse assure un faible degré de vulnérabilité du milieu.

4.4. DESIGNATION DU SITE

4.5. REGIME DE PROPRIETE

Terrains domaniaux : 61%
 Terrains communaux : 14 %
 Terrains privés : 25 %.

4.6. DOCUMENTATION

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR17	44
FR23	61

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
141	A B C		+ 0 -
160	A B C	15	+ 0 -
230	A B C		+ 0 -
251	A B C		+ 0 -
501	A B C		+ 0 -
623	A B C		+ 0 -
624	A B C	10	+ 0 -
626	A B C		+ 0 -
629	A B C	100	+ 0 -
702	A B C		+ 0 -
900	A B C		+ 0 -
942	A B C		+ 0 -
943	A B C		+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Office National des Forêts - Agence de la Savoie.

GESTION DU SITE ET PLANS

Le document d'objectifs du site a été approuvé le 25 juin 2001.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION :

- Maintenir la mosaïque des milieux.
- Rétablir et maintenir l'ouverture des milieux herbacés.
- Mettre en oeuvre des pratiques agricoles compatibles avec les habitats ou espèces patrimoniales.
- Restaurer l'habitat du chardon bleu.
- Renforcer les populations de tulipes sauvages.
- Eviter le dérangement des oiseaux nicheurs des falaises et des gîtes à chauves-souris.
- Gérer la fréquentation touristique et motorisée.
- Développer une gestion sylvicole favorisant la maturation des peuplements.
- Informer et sensibiliser le public.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS (à envisager localement) :

- Mesures contractuelles en plus de celles existantes.
- Maîtrise foncière ou d'usage.
- Mesures réglementaires.

Le maintien dans un bon état de conservation des pelouses et prairies d'intérêt communautaire requiert la poursuite d'un mode d'exploitation agro-pastoral de type "traditionnel". L'abandon total de toute exploitation, de même qu'une intensification des pratiques (fertilisation accrue, irrigation des prairies sèches, augmentation de la charge pastorale) conduiraient à une banalisation de la composition floristique ou à la disparition de certains milieux (prairies et pelouses sèches des étages inférieurs) et de certaines espèces (Chardon bleu). Il en va de même pour les milieux forestiers et le Sabot de Vénus. Les pelouses d'altitude, comprises pour une grande part dans le périmètre R.T.M., devront faire l'objet d'un contrôle de l'exploitation pastorale qui pourra être

mis en oeuvre par l'O.N.F., gestionnaire de ces terrains domaniaux.
Les habitats forestiers qui abritent les stations de Sabot de Vénus feront
l'objet d'un mode de gestion conservatoire adapté par l'O.N.F..

7. CARTE DU SITE

Carte physique

<i>N° NATIONAL DE LA CARTE</i>	<i>ECHELLE</i>	<i>PROJECTION</i>	<i>DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)</i>
IGN 53	100000	Lambert Conformal Centre (FR)	

() Référence à l'existence de données numérisées*

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE